

Où et comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont faites par courrier ou par Internet à l'adresse indiquée sur les bordereaux fournis.

www.aventure-peche-37.com, **aventure pêche 37** :24 rt de mazières 37130 cinq mars la pile

Une option sur les dates de séjour est possible par téléphone. Elle devra être confirmée par courrier accompagné d'arrhes , dans les 8 jours suivants, faute de devenir caduque tout comme les inscriptions.

Que faut-il verser à l'inscription ?

les arrhes doivent être versé dès l'inscription : correspondant à 25 % du montant total de votre stage, a l'ordre de : **POUGET JEAN LUC**

Les arrhes sont encaissé après envoi de notre part d'une confirmation de vos dates de séjours, par courrier ou par mail dans les 10 jours suivants la réception de votre acompte.

Quel prix paierez vous ? Quand s'acquitter du solde du séjour ?

Nos prix sont TTC et forfaitaires suivant l'option choisie. Ils excluent toutes les dépenses à caractère personnel, mais aussi tout service ou prestation ayant un caractère supplémentaire non décrit dans le formulaire d'inscription ou le devis .Le règlement du solde du séjour s'effectue au plus tard le premier jour du stage ou du séjour.

Quel frais payerez-vous en cas d'annulation de la réservation ?

Toute annulation totale ou partielle devra faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail

avant la confirmation de votre réservation : AUCUN FRAIS

après la confirmation de votre réservation : 25 % de la totalité du stage ou du séjour

Modification de l'organisation générale du séjour ou du stage !

Le stage ou le séjour pourra être à tout moment modifié en fonction des conditions climatiques ou des contraintes imposées par la législation ou des éléments pouvant nuire à la sécurité des participants ou à la qualité des prestations (état des eaux, crues, etc.) et suivant l'appréciation de l'encadrement.

La modification de l'organisation du stage ou du séjour ne donnera pas lieu à un quelconque remboursement ou rabais sur le prix de la prestation.

Si pour quelques motifs qu'ils soient le stage ou le séjour devait être annulé par le prestataire, il ne donnerait droit à aucun frais et les sommes versées seraient entièrement remboursées.

Exclusion :

aventure pêche 37 se réserve le droit d'exclure a tous moments sans remboursement d'une quelconques somme, tous stagiaires qui par son comportement brutal et agressif (physique ou verbale) envers ces camarades de stage et le moniteur ou n' aura pas respecté les règles de vie au sein du groupe, **toutes bagarres , entrainera l'exclusion immédiate du stage des protagonistes** La détention (et ou) consommation de produits psychotrope et illicites ,verra l'exclusion sur le champs du stage et signalement en gendarmerie ainsi qu'aux responsables du stagiaire

REPAS

Les repas sont élaborés sur les lieux de pêche avec des produits operculés dont les DLC sont scrupuleusement respecté , les menus sont adapté aux conditions climatiques et en fonction des convictions religieuses des stagiaires ,sans que celles ci ne puissent nuire au bien être et aux goûts des stagiaires, les menus de la semaine sont fournis sur demande, mais présentés lors de l'arrivée des stagiaires, AVENTURE PECHE 37 n'est pas responsable de la non consommation des repas présenté aux stagiaires .

Caution

Suite a un trop grand nombre de casse dû au non respect du matériel mis a disposition (table, cannes, toile de tente ,rames, gilets de sauvetage) un chèque de caution de 150€ vous est demandé, afin de couvrir le remplacement du matériel cassé,(restitué si non casse) la facture ainsi que le solde vous serons adressé par courrier

Responsabilité :

La responsabilité de **AVENTURE PECHE 37** ne pourra en aucun cas être engagé suite a la non connaissance de problèmes du stagiaire, liés : a la pratique de la baignade ou de la natation, a des problèmes médicaux ou a la prise de médicaments prescrit, ou d'allergies,

Contentieux et litiges !

En cas de contentieux ou de litiges, les dépens seront à la charge du client

a retourner signé par le stagiaire et le responsable de celui ci